



PROVINCE de QUÉBEC

Municipalité Régionale de Comté de Sept-Rivières

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ TNO LAC-WALKER

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité du TNO Lac-Walker, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2016, 2017 et 2018, a été déposé à mon bureau le 30 octobre 2015 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, **AVIS** est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue dans la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2016,
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
MRC de Sept-Rivières
106, rue Napoléon, bureau 400
Sept-Îles (Québec) G4R 3L7
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué,
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement N° 04-97 de la MRC de Sept-Rivières et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Sept-Îles, ce 10^e jour du mois de novembre
de l'an deux mille quinze.


Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier